RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis voté en plénière du 11 septembre 2018

TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ?

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Il y a tout juste deux mois, se tenait à cette même place Nicolas Hulot, alors ministre de la Transition écologique et solidaire. Il rappelait, une nouvelle fois avec conviction, l'urgence d'agir face au changement climatique. Sa démission nous montre, s'il nous en fallait encore la preuve, que les politiques menées ne permettent pas pleinement la prise en compte de cette urgence et ne sont définitivement pas à la hauteur des enjeux. C'est pourquoi il nous faut agir, chacun à notre échelle, chacun prenant sa part. Même si c'est peu, même si c'est difficile, même si on est une petite entreprise.

Pour agir, il nous faut réduire rapidement et drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre. La compensation carbone, quant à elle, doit être un ultime recours et ne doit pas servir d'outil pour des politiques de *greenwashing*. Cette neutralité carbone doit s'inscrire dans les ODD, et en particulier l'ODD 17 qui met en avant la logique de partenariats avec les parties prenantes d'un territoire pour mettre en œuvre des objectifs.

Notre groupe salue cet avis et en particulier la méthode utilisée. Travailler la collaboration entre sections est pour nous un enjeu majeur dans le cadre de la réforme du CESE ainsi que la participation citoyenne. En cela, les tables rondes organisées avec des cheffes et chefs d'entreprises montrent que le CESE peut s'ouvrir aux citoyennes et citoyens et les faire participer activement à l'élaboration d'un avis. Cette participation est bénéfique tant du point de vue démocratique que du point de vue de la qualité de l'avis qui a souhaité se mettre « *à hauteur d'entreprise* ».

Notre groupe soutient particulièrement trois préconisations.

La première est l'accompagnement des PME/TPE par les chambres consulaires qui semblent être les interlocutrices adéquates pour accompagner les entreprises à travers des rencontres et la diffusion de bonnes pratiques. Cet accompagnement doit se faire en lien étroit avec les acteurs et actrices du développement durable

La deuxième est de favoriser le mieux disant dans les clauses d'appels d'offre publics sur les productions locales respectueuses de l'environnement car il nous semble que la puissance publique a un devoir d'exemplarité sur plusieurs sujets dont les questions environnementales.

Enfin, nous soutenons l'intégration d'une initiation à la comptabilité et à la stratégie carbone dans la formation initiale et continue dans les filières citées et l'obligation de celle-ci dans la formation des experts comptables. Le groupe a voté cet avis.